



Consultation publique – Région de l’Outaouais

Rapport de la consultation publique  
sur le plan d’aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l’Outaouais 2018-2023  
pour les unités de gestion de la Coulonge (UA 71-51 et 71-52), de la Basse-Lièvre (UA 72-51) et  
de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga (UA 73-51, 73-52 et 74-51)

Tenue du 13 janvier au 7 février 2020

Réalisé par la  
MRC de Pontiac

Remis au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le 11 mars 2020

## Table des matières

Introduction.....	3
1. Objectifs de la consultation .....	3
2. Principes devant guider la consultation .....	4
3. Portée et limites de la consultation publique .....	4
4. Déroulement de la consultation.....	4
4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique .....	4
4.2 Bilan de la consultation publique tenue du 18 février au 15 mars 2019 .....	6
4.3 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires .....	8
5. Recommandations.....	9
6. Commentaires reçus.....	11
7. Commentaires concernant le processus de consultation publique et le site Web.....	38
Annexe 1 Avis public de la consultation publique sur les activités forestières en Outaouais	
Annexe 2 CONSULTATION PUBLIQUE 2020 SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES EN OUTAOUAIS – CHANTIER À L’EST DU LAC LADY – UA 72-51 – PAFIO 2018-2023	
Commentaires et préoccupations de l’Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame	
Annexe 3 Analyse préliminaire du contenu du plan opérationnel incluant la consultation en cours sur certaines pourvoies de l’Outaouais	
Commentaires de la Fédération des pourvoies du Québec	
Annexe 4 Cartes et commentaires de la SEPAQ concernant plusieurs chantiers dans les Unités d’aménagement 073-51, 073-52 et 074-51	

## Introduction

Les municipalités régionales de comté de la région de l'Outaouais et la Ville de Gatineau ont conclu au mois de février 2019 une nouvelle entente de délégation avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette entente se terminant le 31 mars 2021 confie aux délégués une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Ces derniers ont désigné la MRC de Pontiac à titre de responsable de l'administration de l'entente. Un des mandats identifiés vise notamment l'organisation et la coordination des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) de la région de l'Outaouais conformément au Manuel de consultation du public sur les PAFI et les plans d'aménagement spéciaux. La MRC de Pontiac doit également produire et transmettre un rapport de consultation publique résumant les commentaires obtenus et proposer, s'il y a lieu, des solutions.

Des secteurs d'intervention potentiels (SIP), des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer ont été ajoutés au PAFIO 2018-2023. Ces SIP sont composés de travaux sylvicoles commerciaux<sup>1</sup> et non-commerciaux<sup>2</sup>. Le présent document constitue le rapport de consultation publique qui s'est déroulée du 13 janvier au 7 février 2020 concernant les nouvelles activités qui ont été ajoutées au PAFIO 2018-2023 de la région de l'Outaouais.

### 1. Objectifs de la consultation <sup>3</sup>

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

---

<sup>1</sup> Par « travaux sylvicoles commerciaux », on entend les travaux impliquant de la récolte de bois.

<sup>2</sup> Par « travaux non commerciaux », on entend les travaux faisant suite à la récolte de bois et ayant pour but de remettre en production les zones récoltées, ce qui peut comprendre la préparation de terrain, le reboisement et le dégagement de la régénération, l'éclaircie pré commerciale et le nettoyage.

<sup>3</sup> Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 15 mars 2016

## **2. Principes devant guider la consultation<sup>4</sup>**

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier est guidée par les principes suivants :

- la consultation doit être empreinte de transparence et d'objectivité;
- la population doit pouvoir s'exprimer dans un environnement réceptif à ses commentaires;
- l'information doit être facilement accessible à la population, et la publicité entourant l'activité de consultation doit être adéquate;
- un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés doit être privilégié, afin de mieux comprendre les intérêts, valeurs et besoins et en tenir compte dans les plans.

## **3. Portée et limites de la consultation publique<sup>5</sup>**

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État et de se prononcer sur les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que sur les mesures d'harmonisation des usages dans une optique d'aménagement intégré. Cependant, elle ne devrait pas remettre en question les affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement, ni la vision retenue, ni les orientations et objectifs d'aménagement durable des forêts énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ni les droits forestiers consentis par le Ministère.

## **4. Déroulement de la consultation**

### **4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique**

La MRC de Pontiac a été avisée, le 25 octobre 2019, de la tenue d'une consultation publique concernant le projet du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2018-2023 par un courriel de Mme Cathy Labrie, Responsable gestion intégrée et des consultations publiques en Outaouais au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

---

<sup>4</sup> Source : Ibid.

<sup>5</sup>Source : Ibid.

## Avis public

Moyen	Précision
Courriel aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (29)	Annonce de la consultation publique et transmission des fichiers de forme – 20 décembre 2019
Courriel, via l'application Cyberimpact, aux municipalités, aux MRC de l'Outaouais, à des personnes intéressées à être informées de la tenue d'une consultation publique, aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (572)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires via le formulaire géoréférencé – 12 janvier 2020
Avis sur le site Internet de la TRGIRTO	Lien vers la carte du PAFIO 2018-2023– 12 janvier 2020
Annonce sur la page Facebook de la TRGIRTO	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive – 20 janvier 2020
Avis public (Annexe 1)	<p>Avis public a paru dans les hebdomadaires régionaux de l'Outaouais.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le Droit – 18 janvier 2020 (journal)</li><li>• Le Droit – 18 au 24 janvier 2020 (site web)</li><li>• Journal les 2 Vallées - 22 janvier 2020</li><li>• Le Bulletin – 15 janvier 2020</li><li>• Info de la Vallée – 15 janvier 2020</li><li>• La Petite Nation – 15 janvier 2020</li><li>• Le Journal du Pontiac – 15 janvier 2020 (français et anglais)</li><li>• Journal L'Envol – 15 janvier 2020 (français et anglais)</li><li>• The Equity – 15 janvier 2020 (français et anglais)</li></ul>

### Accessibilité du PAFIO dans les bureaux du MFFP

Les professionnels du Ministère étaient disponibles pour écouter les utilisateurs de la forêt sur leurs préoccupations en lien avec les activités forestières planifiées. Ces derniers ont été invités à prendre rendez-vous avec eux. Les rencontres se sont tenues en semaine, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, aux bureaux des unités de gestion de l'Outaouais. Le PAFIO 2018-2023 pour les unités d'aménagement de la Basse-Lièvre (UA 072-51), de la Haute-Gatineau-et-du Cabonga (UA 073-51, 073-52, 074-51) et de la Coulonge (UA 071-51, 071-52) a été rendu accessible sur place du 18 février au 15 mars 2019 aux bureaux des unités de gestion qui suivent :

#### Unité de gestion de la Basse-Lièvre

16, impasse de la Gare-Talon  
Gatineau (Québec) J8T 0B1  
Téléphone : 819 246-4827, poste 378

#### Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga

266, rue Notre-Dame, RC 100  
Maniwaki (Québec) J9E 2J8  
Téléphone : 819 449-3333, poste 223

#### Unité de gestion de la Coulonge

163, chemin de la Chute  
Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0  
Téléphone : 819 683-2626, poste 240

Le PAFIO 2018-2023 était également accessible durant cette même période, via les sites Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et du site du MFFP et aux adresses suivantes :

<https://trgirto.ca/fr/consultations/consultation-publique-2020-sur-les-activites-forestieres-en-outaouais/>

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/outaouais-fevrier-2020/>

#### **Envois par courriel**

L'outil de marketing par courriel Cyberimpact utilisé pour l'envoi d'une invitation à participer à cette consultation publique a généré plusieurs statistiques dont celles-ci : sur les 572 envois effectués, 305 contacts ont ouvert le message, soit un taux d'ouverture de 53 % et 78 contacts ont « cliqué » sur un des hyperliens inclus dans le message, soit un taux de clics de 14 %.

## **4.2 Bilan de la consultation publique tenue du 18 février au 15 mars 2019**

### **Participation**

<b>Élément</b>	<b>Nombre de participants</b>
À titre personnel	11
Pour un organisme	19
<b>Total</b>	<b>30</b>
Consultation dans les bureaux du MFFP	5
Appel téléphonique - bureaux du MFFP	2
Appel téléphonique - Coordination TRGIRTO	1
Commentaires géoréférencés en ligne	20
Téléversement de documents via trgirto.ca	1
Courriel - Coordination TRGIRTO	4
Partenaire de la TRGIRTO	5

### Types d'utilisateurs selon les commentaires reçus

Élément	Nombre de participants
Association de villégiateurs et de propriétaires riverains	3
Centre de Ressourcement	1
Chasseur, pêcheur, piégeur, villégiateur	5
Acériculteur	1
Groupe environnemental	2
Municipalité	1
Récréotourisme (motoneige)	1
Villégiateur	3
Zec, pourvoires, réserve faunique	9
Non précisé	4

### Types de préoccupation selon les commentaires reçus

Élément	Nombre de participants
Localisation des travaux	10
Période de réalisation des travaux	3
Qualité de l'expérience en forêt (quiétude)	1
Qualité visuelle et paysages	5
Transport (bruit, sécurité)	4
Habitat faunique	6
Infrastructures (chemins, ponts)	9
Processus de consultation	2
Types de travaux forestiers	4
Répartition spatio-temporelle	2
Respect des limites des pourvoires	1
Niveau de récolte	2

### Unités d'aménagement visées selon les commentaires

Unité d'aménagement	Nombre de participants
071-51	0
071-52	9
072-51	8
073-51	2
073-52	5
074-51	4

### Moyens par lequel les participants ont été informés de la tenue de la consultation publique

Moyen	Nombre de participants
TRGIRTO	8
MRC	4
Internet, médias sociaux	2
Collègues, amis	2

### Moyens par lesquels les participants ont transmis leurs commentaires

Moyens	Nombre de participants
Formulaire géoréférencé en ligne	19
Courriel	5
Téléphone	3
En personne lors d'une rencontre TRGIRTO	1
Rencontre à l'une des Unités de gestion	5

### 4.3 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires

Nom	Personnel	Organisme
Association Coulton, Bertrand and Wright Lakes		✓
Association des gestionnaires de Zecs de l'Abitibi-Témiscamingue		✓
Association des pourvoires de l'Outaouais		✓
Association des propriétaires de chalets du lac Quinn		✓
Association des propriétaires des lacs du Faucon et de la Dame		✓
Association du Petit Lac Cayamant		✓
Escapade Eskimo		✓
Fédération des pourvoires du Québec		✓
Forêt Vive		✓
Les Clubs de Motoneige de l'Outaouais		✓



Municipalité de Val-des-Bois		✓
Pourvoirie Bryson		✓
Pourvoirie Lac Brûlé		✓
Pourvoirie Moselle-Natakim inc.		✓
Pourvoirie Territoire de l'original		✓
Pavillon Wapus		✓
SEPAQ - Réserve faunique La Vérendrye		✓
Territoire de Pêche et de Chasse Poirier		✓
Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.		✓
Individu	✓	
Individu	✓	
Individus (2)	✓	
Individu	✓	
Individu	✓	
Individu	✓	
Individu	✓	
Individu	✓	
Individu	✓	
Individu	✓	
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>19</b>

## 5. Recommandations

- 1) Quelques préoccupations soulevées ont trait à la protection de paysages sensibles. Des demandes ont été formulées pour que des mesures de protection de paysages soient mises en œuvre à certains endroits.

En plus des lieux et territoires visés par les encadrements visuels du Règlement sur l'aménagement durable des forêts, une liste de paysages sensibles supplémentaires soumise par la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) a été approuvée par le ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de s'assurer que des modalités de protection soient appliquées à ces sites au cours du processus de planification forestière. Les émetteurs de commentaires visant la protection de paysages sensibles devraient être avisés si le secteur d'intervention potentiel (SIP) qui les préoccupe fait partie de la liste des paysages sensibles de la TRGIRTO. Advenant

le cas, le SIP sera soumis aux [Modalités applicables dans les encadrements visuels](#) de la TRGIRTO. Si non, ces personnes ou organismes devraient être informés qu'il est possible de soumettre une proposition de site de paysage à la TRGIRTO. La [Méthodologie de classification de sites d'intérêt selon leur sensibilité au niveau du paysage](#) sera alors appliquée en vue de déterminer la sensibilité du site proposé.

- 2) Des gestionnaires de territoires fauniques structurés demandent d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire soient créées. À cet effet, les Tables locales de GIRT de l'Outaouais ont adopté à l'unanimité, au printemps 2013, une résolution demandant que, pour toute construction de chemin à l'extérieur ou à l'intérieur des limites d'un territoire faunique structuré (TFS), le chemin soit à une distance de 300 m de la limite du TFS et qu'une entente soit convenue entre le gestionnaire de TFS concerné et le BGA responsable de la planification des chemins via l'harmonisation opérationnelles s'il est impossible de respecter cette règle. Le MFFP a indiqué qu'il était favorable à une telle demande. Le ministère devrait rappeler et informer les BGA responsables de la planification des chemins de tenir compte de ce consensus obtenu avec les membres des Tables locales de GIRT de l'Outaouais.
- 3) Après l'enregistrement d'un commentaire dans le formulaire géoréférencé, le texte du commentaire ainsi qu'une carte montrant l'endroit visé devraient être retournés à l'émetteur.
- 4) La couche *Consultation antérieure* de la carte interactive devrait être visible (cochée) comme les autres couches. Les secteurs d'intervention potentielle (SIP) déjà consultés devrait apparaître avec les mêmes couleurs que ceux qui sont en consultation. De plus, la trame des SIP consultés devrait apparaître en transparence pour la distinguer de celle des SIP en consultation. Enfin, le nom du SIP et l'année de consultation devraient être indiqués dans la bulle d'information liée à un SIP déjà consulté.
- 5) Plusieurs commentaires indiquent que l'ensemble des SIP en consultation et de ceux consultés ces dernières années couvrent de grandes surfaces.

La note d'information de la carte interactive *Précisions –Secteurs d'intervention potentiels* devrait être modifiée afin d'informer les participants à la consultation que les superficies couvertes par les SIP ne seront pas entièrement récoltées. Le texte suivant pourrait être ajouté au début de cette note :

*Les superficies des secteurs d'interventions potentielle (SIP) de travaux commerciaux pourraient faire l'objet d'un inventaire forestier complet. Les résultats de ces inventaires ainsi que d'autres analyses permettront de découper les secteurs d'intervention et de rédiger une prescription sylvicole pour chacun des secteurs. Une portion des SIP, variant plus ou moins d'un SIP à un autre, ne sera pas planifiée à court terme pour la récolte compte tenu des informations plus détaillées et précises ainsi obtenues.*

- 6) Afin d’apporter plus de précision sur la possibilité que des travaux non-commerciaux de remise en production pourraient être réalisés sur une partie des SIP commerciaux, la partie de la note d’information de la carte interactive *Précisions –Secteurs d’intervention potentiels* faisant référence à ces travaux devrait être modifiée comme suit :

*Une partie des SIP qui seront récoltés pourrait faire l’objet de préparation de terrain, de reboisement ou de dégagement en fonction de l’état de la régénération après traitement et des objectifs d’aménagement. Aucune autre consultation ne sera offerte avant le début des travaux de remise en production pour ces superficies ainsi que pour les SIP des travaux non-commerciaux. Seules les personnes ayant soumis des préoccupations seront contactées afin d’échanger avec les professionnels du Ministère pour l’établissement, s’il y a lieu, des mesures d’harmonisation.*

- 7) La partie de la note d’information de la carte interactive *Précisions –Secteurs d’intervention potentiels* faisant référence au calendrier des chantiers de la TRGIRTO devrait être modifiée comme suit :

*Le calendrier des chantiers du site Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l’Outaouais permet de connaître les opérations forestières en cours ou prévues pour l’année courante : <https://calendrier.trgirto.ca/>*

- 8) Plusieurs gestionnaires de pourvoirie ont souligné que, selon eux, le niveau de récolte est trop élevé sur les territoires qu’ils gèrent. Ils demandent que tous les chantiers sur les pourvoiries soient discutés dans le cadre d’une vision territoriale à l’échelle de chaque pourvoirie.

Cet enjeu devrait être acheminé à la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l’Outaouais afin d’identifier des pistes de solutions générales qui tiendraient compte d’un ensemble de paramètres et d’autres enjeux à l’échelle du territoire public de l’Outaouais et non seulement à l’échelle de chacune des pourvoiries.

## 6. Commentaires reçus

(Textes originaux non modifiés)

<b>Nom de l’émetteur du commentaire</b>	<b>Association des gestionnaires de Zecs de l’Abitibi-Témiscamingue</b>
<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Chantier(s)</b>	<b>REBECCA</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>1. Localisation des travaux 2. Limites des territoires fauniques structurés 3. Qualité visuelle et paysages sensibles</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>

<p>Quelques chantiers de coupes dans les environs sont situés simultanément sur la Zec Festubert et sur le territoire libre. Il faudrait limiter les endroits de récolte situés directement sur la limite frontalière ou trouver une façon de bien délimiter les limites des territoires lorsqu'un secteur est susceptible d'être utilisé par des utilisateurs de la zec ou du territoire libre. Par exemple, ces endroits pourraient potentiellement devenir problématiques durant la période de la chasse à l'original et rendre difficile le travail des assistants et des agents de la faune.</p> <p>Le Lac Robson est un lac de pêche fréquenté par plusieurs membres de la Zec Festubert et on y retrouve également un camping rustique à l'est du lac. Nous aimerions une protection accrue du paysage visible du lac, surtout que les coupes à proximité du lac sont d'avantages des coupes totales que des coupes partielles.</p>	
<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>BUTCHER</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Qualité visuelle et paysages sensibles</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>Le Lac Butcher est un lac très fréquenté par les membres de la Zec Festubert qui pratique la pêche et on y retrouve un camping rustique en processus d'officialisation avec le MFFP présentant un potentiel intéressant. Nous aimerions une protection accrue du paysage visible du lac et du paysage avoisinant le site de camping, surtout que les coupes à proximité du lac sont principalement des coupes totales. En ce sens, nous aimerions que les secteurs de coupe totale située entre le chemin d'accès et le lac Butcher soient entièrement retirés. Par ailleurs la quantité de secteurs risquant d'être traités en coupe totale dans ce chantier est considérable. Nous aimerions que davantage de coupe partielle soit intégrée au secteur, principalement à proximité des différents lacs présents dans le secteur, comme le Lac Chaudillon par exemple.</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Association Coulton, Bertrand and Wright Lakes</b>
<b>UA</b>	<b>071-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>COULTON</b>
<b>Préoccupation (s)</b>	<b>1. Qualité visuelle et paysages 2. Infrastructures (chemins, ponts)</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>L'association est préoccupée par la coupe de régénération en bordure des lacs Coulton et Bertrand - Il pourrait y avoir des problèmes d'érosions suivant les travaux de déforestation.</p> <p>Aussi les résidents en bordure des lacs sont inquiets de l'aspect visuelle que laissera la coupe des arbres.</p>	

<p>L'association est préoccupée par l'entretien des chemins et ponts lors des travaux et après les travaux. Sur la carte, nous observons qu'une section du chemin est prévue sans intervention. Par contre, il s'agit d'un secteur très endommagé. Un ponceau très endommagé est présent sur un ruisseau intermittent/permanent. Comment les travaux sont-ils possibles sans la réparation et l'entretien de cette partie de chemin. Depuis quelques années, l'association travaille très fort pour entretenir et réparer les chemins. Les résidents financent les travaux. Nous sommes concernés par le passage des camions et de la machinerie dans le secteur. Plusieurs milliers de dollars et beaucoup d'énergie ont été investis dans le secteur. Les surfaces des ponts sont en mauvaises conditions et les travaux vont les endommager d'avantage. La sécurité des résidents est une autre préoccupation de l'association. Il y a beaucoup de circulations du printemps à l'automne dans le secteur. Souvent les camions de bois roulent très vite. Les chemins sont étroits. Comment assurer la sécurité des usagers de la route ? Nous espérons dans tout les cas que les chemins seront laissés dans leur état actuel ou mieux encore à la fin des travaux.</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Association des pourvoiries de l'Outaouais</b>
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier(s)</b>	<b>BONNIE, GRAND_NILGAULT, BARIL, MARELIE, LEOLO, BENSON, SNAKE et CRIS</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>1. Niveau de récolte 2. Répartition spatiale</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>Par la présente, l'Association régionale des pourvoiries de l'Outaouais s'oppose aux superficies actuellement en consultation, de même que toutes autres superficies consultées en 2019 ou antérieurement, et en demande la suspension pour l'ensemble des pourvoiries ci-bas nommées. Cette demande est basée sur deux principaux éléments soit le niveau de récolte planifié et la méthode de consultation à la pièce utilisée par le MFFP pour ajouter ces superficies.</p> <p>Concernant le niveau de récolte, il est considéré comme trop élevé et représente un risque pour ces territoires de pourvoiries quant à la réputation de la destination touristique du Québec et de l'Outaouais, ainsi que la capacité des pourvoyeurs en place de faire face à leurs obligations notamment envers leurs clients. En d'autres termes, il ne tient pas compte des intérêts et des préoccupations des pourvoiries et représente potentiellement une remise en question des activités de pourvoiries à court terme, ce qui est inacceptable. Ces niveaux de prélèvement dépassent même possiblement les volumes attribués pour ces territoires pour de longues périodes, ce qui laisse présager une surexploitation forestière locale à court terme du point de vue des pourvoiries. Évidemment, la concentration et les impacts sur les paysages, la présence faunique à court, moyen et long terme, la perception des clients, les accès et les calendriers d'opérations sont des éléments également potentiellement problématiques fortement influencés par la planification présentée.</p> <p>Concernant la méthode de consultation utilisée, il est très inquiétant de voir le ministère, pourtant responsable des deux types d'industries, utiliser les consultations publiques pour ajouter des intentions de récolte à la pièce sans reconsulter l'ensemble des secteurs. Cette</p>	

façon de faire est plutôt questionnable, surtout lorsqu'il s'agit d'agrandissement de secteurs déjà consultés qui peuvent rendre incomplets les commentaires alors émis. Cette méthode ne permet pas aux pourvoyeurs de participer aux plans forestiers qui les touchent, les empêchent de se prononcer de façon éclairée et ce qui peut même brimer l'exercice de leurs propres activités commerciales. Nous souhaitons que tous les chantiers sur les pourvoies soient discutés dans le cadre d'une vision territoriale à l'échelle de chaque pourvoie afin de favoriser transparence, analyse de leur territoire d'activités et prise de décisions éclairées, des prémisses légitimes pour une réelle participation. Cette demande vise autant les secteurs consultés, déjà harmonisés, que ceux nouvellement ajoutés. Nous demandons donc de rediscuter en bloc de toutes les superficies des plans opérationnels avant que ceux-ci ne puissent être considérés comme harmonisés au niveau des usages. Les échanges de nature, à première vue, plus opérationnelle, particulièrement si des traverses de limites de pourvoies et des sorties de bois problématiques sont associées à vos secteurs, demeurent selon nous intimement liés aux usages et doivent faire l'objet à tout le moins de premiers échanges et engagements. Soyez assuré de notre entière collaboration pour permettre à court terme de libérer un nombre adéquat de secteurs d'interventions consensuels pour assurer à chacun une saine poursuite de ses activités économiques.

<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Association des propriétaires de chalets du lac Quinn</b>
<b>UA</b>	<b>072-51</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Infrastructures (chemins, ponts)</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Nous voulons s'assurer que le chemin de la Ferme Joseph et le Chemin du Lac Quinn ne seront pas utilisés pour le transport forestier.	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Association des propriétaires des lacs du Faucon et de la Dame</b>
<u>VOIR ANNEXE 2</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>CONSULTATION PUBLIQUE 2020 SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES EN OUTAOUAIS – CHANTIER À L'EST DU LAC LADY – UA 72-51 – PAFIO 2018-2023 Commentaires et préoccupations de l'Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame</li> </ul>	
<b>UA</b>	<b>072-51</b>
<b>Chantier(s)</b>	<b>DAME</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Villégiateur (ex. : propriétaire de chalet, randonneur, association de riverains, détenteur de bail de villégiature, etc.), Résident permanent</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>

Le lac Lady (anciennement lac de la Dame) étant classé lac habité, nous désirons savoir si une analyse spatiale a été faite pour évaluer l'impact visuel des travaux de voirie et de récolte dans le secteur nord-est du lac Lady et sur les crêtes entourant ledit lac et, le cas échéant, si des mesures concrètes sont envisagées pour atténuer l'impact de ces travaux sur les paysages perçus par les villégiateurs et les pêcheurs qui naviguent sur le lac.

Le secteur de coupe situé immédiatement à l'est du lac Lady fait partie du bassin versant des lacs Lady et Hawk. De plus, un des ruisseaux situés sur le territoire visé par les travaux planifiés est associé à une frayère dûment répertoriée et signalée au Ministère. Par conséquent, nous désirons savoir quelles mesures seront mises en oeuvre lors des travaux pour protéger ce ruisseau qui alimente à la fois le lac Lady et le lac Hawk afin de prévenir l'entraînement des sédiments et des résidus de coupe dans ces lacs par ruissellement lors de la fonte printanière.

Un important milieu humide se trouve également au coeur du secteur de coupe planifié. Nous sommes inquiets de l'impact qu'auront l'aménagement des chemins forestiers et les travaux de récolte sur ce milieu fragile et sur la faune et la flore aquatiques qu'il abrite.

Nous désirons également savoir par où transiteront la machinerie et les camions pour la récolte et le transport du bois. Sur la carte, il semble que le transport se fera vers le nord, via le chemin du lac de la Fourche, puis par les chemins de la réserve et les chemins municipaux. Nous sommes préoccupés par la circulation de poids lourds, le cas échéant, sur le chemin Smallian et sur la Route 315. Pour la sécurité des usagers, nous demandons aux chauffeurs de réduire leur vitesse sur ces tronçons de route et de signaler leur présence par des panneaux bien visibles installés aux endroits appropriés en temps opportun. Nous demandons également qu'ils exercent une vigilance particulière à l'intersection du chemin Smallian et de la Route 315 où les arrêts obligatoires ne sont pas toujours respectés. Nous demandons aussi d'être informés à l'avance par courriel des dates où les camions circuleront sur les chemins municipaux afin que nous puissions en aviser nos membres.

Nous apprécierions également être informés, à la fin des travaux, des secteurs qui auront été effectivement récoltés, en fournissant le relevé carte et le tracking des abatteuses, si possible, afin de pouvoir vérifier si les mesures contenues dans l'entente ont été respectées.

À défaut de réponses satisfaisantes à nos questions et préoccupations, notre association se réserve le droit de s'opposer à la mise en chantier des travaux prévus en avril 2020 dans le chantier situé au nord-est du lac Lady.

<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Association du Petit Lac Cayamant</b>
<b>UA</b>	<b>071-51</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Chemins, harmonisation avec propriété de terrain/chalet</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>

M. Medeiros voulait savoir si un chantier était planifié près du Petit Lac Cayamant.	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Escapade Eskimo</b>
<b>UA</b>	<b>071-52</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Demande s'il y aura des coupes dans son secteur de trails pour les traineaux à chiens.	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Fédération des pourvoies du Québec</b>
<u>VOIR ANNEXE 3</u>	
Analyse préliminaire du contenu du plan opérationnel incluant la consultation en cours sur certaines pourvoies de l'Outaouais	
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>1. Enjeux des pourvoies 2. Niveaux des coupes</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>Commentaires des pourvoies à la table de GIRT de l'Outaouais du 30 janvier 2020</p> <p>Plusieurs pourvoies ont réagi et interpellé leurs représentants après avoir vu le contenu de la consultation publique actuellement en cours. Les pourvoies considèrent que le contenu du plan opérationnel ne tient pas compte des intérêts et des préoccupations des pourvoies. Les enjeux de plusieurs pourvoies ne sont pas pris en compte et les niveaux de coupes sont beaucoup trop élevés sur plusieurs pourvoies pour être acceptables. Nos commentaires complets seront faits dans le cadre de la consultation afin de le faire modifier. Les enjeux portent tant sur les usages que sur les problématiques opérationnelles qui en découleront.</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Forêt Vive</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>Après 10 ans de consultations nous avons pu constater que c'est au niveau de l'application sur le terrain que se posent les plus gros problèmes. La loi québécoise interdit toute coupe sans la protection du sol et de la régénération. Malheureusement, dans la majeure partie de la forêt, le type de machinerie, le mode de rémunération au rendement et les méthodes de récolte et de plantation telles que: le débusquage d'arbres entiers, l'ébranchage au chemin, le peignage et la scarification lourde endommagent une partie importante du sol et détruisent presque toute la régénération.</p> <p>Revoir la voirie forestière: il y a trop de chemins qui déboisent trop large et détruisent trop de sol ce qui a un impact majeur sur la faune et la flore en fragmentant les habitats.</p> <p>Protéger la régénération: Si on veut restaurer nos forêts il faut d'abord appliquer la réglementation qui interdit de couper tous les bouleaux, peupliers, résineux de moins de 12 cm,</p>	



les frênes, cèdres, érables à sucre de moins de 30 cm, les pins blancs et rouges, merisiers et chênes de moins de 40 cm à la souche c'est-à-dire à 30 cm du sol. A ce diamètre ces arbres ont déjà de 20 jusqu'à 80 ans dans le cas des érables. Dans la forêt mixte de l'Outaouais il y a de 4 à 8000 tiges de régénération par ha qui devraient rester debout. Il est d'autant plus important de épargner, qu'avec le COS on fait de plus grandes coupes

Respecter la réglementation en forêt feuillue: M. Zoran Malcens qui a instauré le jardinage en 1986 a constaté en 2010 que l'industrie n'avait pas respecté les normes de martelage dans 50% des cas pendant toutes ces années. On préconise d'autres méthodes d'aménagement pour une partie de cette forêt. Les nouvelles normes seront-elles respectées? Dans certains cas on autorise maintenant l'ébranchage au chemin en forêt feuillue ce à quoi nous nous opposons

Interdire l'ébranchage au chemin : il prive d'éléments nutritifs le parterre de coupe et endommage fortement le sol de l'aire d'ébranchage qui occupe jusqu'à 30% de la surface exploitée. La Colombie-Britannique limite à 8% le sol endommagé. Québec n'impose pas de limite et ne tient pas compte de l'aire d'ébranchage dans l'évaluation des dommages au sol. On se contente d'estimer sur des photos aériennes la longueur des ornières dans les sentiers de débusquage. Le poids considérable placé sur les roues arrière des grosses débusqueuses est responsable de l'orniérage et de la compaction dans le sentier de débusquage et l'aire d'ébranchage. Cette zone subit des dommages supplémentaires et une perte d'humus importante qui est entraîné avec les branches lors de la mise en andains. L'ébranchage au chemin détruit directement une grande partie de la régénération puisque que la machinerie circule sur près de 50% de la surface exploitée. De plus le débusquage des arbres avec les branches arrache une bonne partie de la régénération de chaque côté des sentiers. En Outaouais la majorité des peuplements résineux et tous les peuplements mixtes ou le peuplier est mature sont récoltés de cette façon depuis 40 ans. Elle vient d'être autorisée dans certains peuplements de feuillus durs. Le chemin avec ses aires d'ébranchage rase une bande de 60 mètres alors qu'en forêt feuillue jardinée et en forêt privée où l'on ébranche sur le parterre de coupe le chemin n'occupe que 6 mètres de largeur

Zones d'intensification de l'aménagement : nous sommes opposés au peignage qui entraîne l'humus avec les souches et les arbres qui ont survécu à la coupe dans les andains ainsi qu'à la scarification lourde qui précèdent les plantations classiques.

<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Les Clubs de Motoneige de l'Outaouais</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Localisation des travaux</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Nous utilisons les chemins multi-usages, à certains des UG, afin d'aménager les sentiers de motoneiges qui sillonne l'Outaouais dans les terres du Domaines de l'états. C'est ce que nous avons besoin est de connaître les chemins utilisés par les sorties des bois, afin de trouver une alternative afin d'éviter des conflits d'usage lorsque possible et de trouver un sentier alternatif.	

Nous sommes un gros utilisateur des chemins multi-usage, et nous entretenons les dit chemin ou sont situé nos sentiers, que cec soit d'un ponceau, d'un pont nous en construisons au moins 1 par année et cela au normes demandés, par le MFFP afin que les forestiers puissent les utiliser. Étant donné cette états de faits, nous avons besoin d'entente solide avec les compagnie qui font l'exploitations de nos forêt, nous comprenons que pour l'économie de notre région, il est primordial qu'il y est des travaux de récolte. Nous sommes un autre industrie qui oeuvre dans le loisirs et qui bénéficie aussi au produit intérieur de la région et cela de façon non négligeable. Actuellement nous avons souvent des conflit d'usage qui pourrait se réglé, si les forestières y mettaient, quelques efforts nous sommes ouvert, à toute solution qui permettrait à nos usagers de circuler de façon sécuritaires, en même temps que les travaux forestiers. Il y a plusieurs solution qui sont envisageable si tout le monde y met du sien, ce qui n'est pas toujours le cas malheureusement. Il me semble que la loi est clair, toute personne ou organisme, peut utiliser les terre de l'état, sans que personne ne nuisent à l'activité de l'autres. Nous désirons pouvoir pratiquer notre sport en toute quiétude, dans notre belle forêt de l'Outaouais. Par contre nous avons besoin de ne pas avoir de chemin sablé, et un endroit sécuritaire, une motoneige et un camion, ce n'est difficile à savoir qui sera le gagnant. Donc nous avons de consultation, le plus rapidement possible lorsque les sites potentiel fournie au dofférent intervenant forestiers les ont pour choisis les chantiers qu'ils désirent, ce qui nous permettrait de savoir en amont ce qui va se passer et non en aval, comme maintenant et lorsque les harmonisations opérationnel nous arrive, nous avons très peu de temps pour répondre. Il est pratiquement impossible pour nous d'aller voir sur le terrain histoire d'avoir des discussion constructive avec les forestiers. Nous désirons être consulté aussitôt que les forestiers ont fait leur choix ou une idée, des choix qu'ils vont faire. Aussi lorsque cela s'era fait et qu'étant donné qu'ils connaissent très bien ou sont situé tous les chemins forestiers car c'est eux qui les crée, ils pourrait nous offrir des alternative pour éviter les endroits ou il aurait des travaux de récolte, nous le répétons souvent au table GIR, que nous pouvons faire des détour plus au moins grand, pour éviter des conflits d'usage par contre jamais rien nous est proposé, par les forestiers. Il nous semble que cette proposition éviterais beaucoup de conflit d'usage. Un autre chose que les forestières oublient, c'est que les club sont administré par des bénévoles, avec peut de moyen, les coûts d'entretien nos sentiers sont devenus astronomique. Nous aimerions être considéré comme un intervenant majeur dans le produit itérieur brute de notre régions au même titre que les forestière. Notre industrie injecte 3 milliards 300 millions dans l'économimie du Québec à chaque année, ce que je peux dire là-dessus, ce son les régions qui en bénéficie, nous ne faisons pas de motoneige dans les centre ville.

<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Municipalité de Val-des-Bois</b>
<b>UA</b>	<b>072-51</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Localisation des travaux</b></li> <li><b>2. Calendrier de réalisation</b></li> <li><b>3. Habitats fauniques</b></li> </ol>

	<b>4. Utilisation des infrastructures 5. Transport</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
<p>En lien avec l'utilisation potentiel de chemins entretenus par la municipalité, nous souhaitons nous assurer que les dommages pouvant être causés aux infrastructures routières par les activités de collecte et de transport de bois seront réparés.</p> <p>Nous avons également certaines inquiétudes quant à la proximité du lac Écho et de la potentielle détérioration du milieu naturel et des habitats fauniques.</p> <p>De plus la période de réalisation des travaux peut s'avérer un défi supplémentaire si les chemins municipaux sont utilisés.</p> <p>Nous souhaiterions également ajouté que le secteur lac Echo en est un de villégiature , nous avons donc une préoccupation d'un point de vue touristique compte tenu de sa grande popularité et richesse en paysage et habitat</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Pavillon Wapus</b>
<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Chantier(s)</b>	<b>BENSON</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Qualité visuelle et paysages</b></li> <li><b>2. Localisation et type de travaux forestiers</b></li> <li><b>3. Limites de la pourvoirie</b></li> </ol>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>Le niveau de récolte considéré comme trop élevé et représente un risque quand à la réputation de ma pourvoirie en tant que destination touristique.</p> <p>De plus, nous ne croyons devoir faire les frais du conflit qui afflige le MFFP, l'industrie forestière et la communauté du lac Barrière. Ce conflit provoque une concentration de coupe qui provoquera de nombreux préjudices à notre entreprise. Territoire en passant que l'on paie le ministère pour des droits d'exploitations de pourvoirie.... Il serait donc primordial de convenir un an d'avance l'intervention forestière présenter.</p> <p>Ce chantier est un peu comme le chantier Jude. Il s'agit de la récolte de peuplement laissé lors d'un premier passage dans les 80 et 90. Il sera important de bien s'entendre sur le réseau routier. Nous sommes d'accord si le chemin existant qui se rend au lac Benson est emprunté. Cependant, nous n'accepterons aucune autre traverse de limite. Il y aura une énorme problématique car on retrouve plus d'une dizaine d'assiette de coupe qui chevauche la limite et pour nous ce n'est pas acceptable. Il sera impossible de réaliser une surveillance adéquate de notre territoire. Ceci emmènera à coup sûr des conflits entre utilisateurs.</p>	

De plus, le paysage des lacs MacArthur et McLennan sont primordiales. Il serait donc inacceptable d'avoir des coupes qui borne c'est lacs car cela est le cœur de notre pourvoirie et nos deux lacs principal d'opération. Nous aurions par-contre pas d'objection pour des coupe partiel dans la partie nord.

Ce chantier est tout simplement inacceptable. Il s'agit du cœur de la pourvoirie. Vous touchez à plus de 8 lacs dont les lacs majeurs de la pourvoirie avec un achalandage dépassant les 4250 j/a. Les revenus tirés de ce chantier ne pourront jamais égaler les pertes de revenus que mon entreprise subira. En combinant le chantier Picard plus le chantier Eisenhower et le chantier Christina qui a été récolté, c'est le ¼ du territoire qui sera fortement perturbé.

<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Chantier(s)</b>	<b>CLIVE</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Type de travaux forestiers</b></li> <li><b>2. Localisation</b></li> <li><b>3. Qualité visuelle du paysage</b></li> </ol>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>

Le chantier Clive semble la suite logique de votre vision. On déroule le rouleau. Ce chantier est complètement inacceptable. On parle d'un chantier dans une autre zone productive au point de vue de l'achalandage avec près de 1500 j/a. Les lacs Slow et Kerrigan possède des hébergements. La pourvoirie a déjà de la difficulté avec ce secteur depuis tous les problèmes que l'on rencontre avec le chantier Slow (chemin peu ou non-carrossable, perte de revenu car annulation de groupe car ils ne peuvent se rendre, etc.). Il est stupéfiant de voir le peu de sensibilité des planificateurs quand l'on voit la concentration de coupe de type CR au pourtour de nos chalets. Les clients ne recherchent pas des chalets avec une bande de 60 m. de bois. Il recherche une qualité de paysage et un service avant le succès de pêche. Les projets de coupes vont retirer une partie des éléments qui attire ma clientèle à la pourvoirie. Encore une fois, ma zone de chasse est très perturbée.

Le chantier Teddy touche lacs de notre pourvoirie soit les lacs Rachel, Roost, Teddy et Rondeau. Le lac Rachel possède un hébergement sur le lac. Le nombre de jours/activité pour ce secteur est de 1200 j/a par an. Votre proposition de chantier propose la récolte de plus de 50% du paysage de ces lacs. Il est impossible de maintenir une qualité paysagère dans de telles conditions et de fournir les conditions pour maintenir un achalandage dans le temps. Vous regardez même pour récolter la péninsule où l'on retrouve le chalet. De plus, la coupe affectera plus de 65% de ma zone de chasse. Cette zone sera très difficile à louer car les chasseurs ne pourront retrouver les conditions de chasse recherché. Seule des coupes partielles pourrait être envisagée.

<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>C'est le chantier le moins sensible des trois secteurs de coupe de sud de la pourvoirie. Le chantier touche 3 lacs soit le Wapus, le Jude et le 3 Sisters. L'achalandage annuel est d'environ 1000 j/a. On retrouve 2 chalets dans ce chantier. Dans le cas du Jude, c'est le chalet qui se retrouve dans les coupes tandis que pour le Wapus, c'est tout le visuel du chalet qui sera bûché. Il s'agit déjà d'un secteur jeune car il y a eu de nombreuses coupes dans les années 1990. Votre projet et de ramasser ce qui reste. On va se retrouver avec 2 zones de chasse terriblement jeune. Fauniquement parlant, c'est très loin d'être l'idéal. Bien que l'original s'accommode de coupe, un changement trop drastique de son environnement le portera à se déplacer. De plus, les chasseurs ne retrouveront plus les conditions pour apprécier leur expérience. Je crois que ce point a été expliqué à plusieurs reprises par les représentants de l'APO lors des TGIR.</p>	
<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>CEISUR</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Infrastructures (chemins, ponts)</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>Maintenir un buffer sans coupe entre le chantier et les lacs de la pourvoirie. Comme vous pouvez le constater ce sont les lacs qui font la limite. Si les coupes et les accès arrive par le libre, la pourvoirie n'aura aucun contrôle. Ceci emmènera à coup sûr des conflits entre utilisateurs étant donné l'irrégularité de la ligne du territoire, (du déjà vécu dans le chantier du Bradley). Il serait donc primordial d'arrêter la coupe au minimum à l'extérieur des pointes de lacs.</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Domaine du Lac Bryson</b>
<b>UA</b>	<b>071-52</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
<p>Demande s'il y aura des coupes dans son secteur pour planifier l'amélioration de ses chemins.</p>	

Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie du Lac Brûlé
UA	071-52
Chantier	MARELIE
Préoccupation(s)	Localisation des travaux
Demande de modification	Oui
<p>La pourvoirie ne peut pas accepter les travaux proposés dans le cadre de la consultation publique et en demande le retrait. Cette planification reviendrait à amputer la pourvoirie d'une partie de son territoire et de l'exercice de ses droits. Le commentaire touche autant les accès que le patron de coupe qui en est à l'origine.</p> <p>Il est nécessaire de pouvoir accéder à notre pourvoirie sans devoir faire des détours majeurs par l'extérieur du territoire tant pour le maintien de nos activités touristiques que pour remplir nos obligations de gestionnaire faunique et d'entreprise responsable.</p> <p>De plus, la quantité impressionnante de traverses de limites donne l'impression qu'il n'y a aucune sensibilité sur le respect des autres usages économiques et qu'aucun effort n'a été fait pour tenir compte de nos commentaires passé: nous demandons qu'il n'y ait aucune traverse de limite de territoire, ni par les coupes ni par des chemins.</p> <p>Nous demandons qu'un plan de développement du réseau routier soit convenu à l'avance. Nous demandons que les coupes forestières soient planifiées selon ce réseau routier. L'inverse est clairement inacceptable et générateur de problèmes. Ce genre de planification sans échanges préalables ni vision sur plus d'un an est simplement inacceptable, voire méprisant à notre égard.</p> <p>Les coupes doivent être établies de façon à assurer un rendement soutenu en habitat pour la zone visée et permettre de futures coupes pour régénérer ces habitats, et éviter que les traverses de cours d'eau ne se dégradent à long terme en assurant un retour minimal (risque de destruction de l'habitat aquatique et de la libre circulation du poisson). Tout couper sans revenir ne semble pas très durable comme planification.</p> <p>Nous souhaitons que les coupes qui seront planifiées dans le futur soient reliées au chemin d'accès de la pourvoirie qui traverse la rivière Coulonge. Nous sommes conscients de l'aire protégée projetée et sommes convaincus que tous accepteront que l'accès existant entre la zone et ce chemin soit remis en état malgré la situation.</p> <p>Une mise sous réserve n'est pas une disparition du gros bon sens. Nous comprenons que les compagnies veulent réduire leurs coûts, mais nous n'avons pas à en assumer la facture. Le problème découle des opérations d'un autre, il semble logique que celui-ci soit atténué.</p>	

Le niveau de récolte projeté représente amplement de superficies pour les 5 prochaines années. Nous souhaitons simplement mieux les répartir dans la mesure où les accès deviennent acceptables.

Le besoin de prévisibilité, de capacité d'adaptation aux changements territoriaux, de permettre à nos clients de fréquenter un territoire répondant à leurs attentes et qui permettra de maintenir à très long terme des habitats fauniques et des paysages de qualité sur l'ensemble de celui-ci sont des exemples d'enjeux de pourvoiries qui vous ont déjà été présentés et qui ne se reflète pas dans les travaux présentés.

Également au niveau opérationnel, il est important de nous aviser au moins un an à l'avance pour les secteurs déjà convenus. Nous sommes disponibles pour travailler avec vous à déterminer l'avenir du territoire de notre pourvoirie et permettre que notre entreprise en ai un également.

La pourvoirie ne peut pas accepter les travaux proposés dans le cadre de la consultation publique et en demande le retrait. Cette planification reviendrait à amputer la pourvoirie d'une partie de son territoire et de l'exercice de ses droits. Le commentaire touche autant les accès que le patron de coupe qui en est à l'origine.

<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Pourvoirie Moselle Natakim</b>
<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Chantier(s)</b>	<b>SNAKE</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Qualité visuelle et paysages</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>

Éviter les nouvelles traverses de limites de pourvoirie (PADE) avec le réseau routier;  
 Convenir de fermeture de chemins;  
 Connaître les intervenants qui opéreront sur le territoire et contacter la pourvoirie suffisamment à l'avance avant le début des travaux;  
 Le niveau de coupe est préoccupant, tant en superficie des aires de coupes que la répartition dans le temps et dans l'espace;  
 Le type de coupe ne convient pas pour tel secteur;  
 Connaître le type de coupe qui sera réalisée;  
 Atteinte au paysage;  
 Secteurs trop près de sites importants pour la pourvoirie;  
 Secteurs s'ajoutant à des chantiers consultés l'an dernier.

Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Territoire de l'original
UA	073-52
Chantier	BONNIE
Préoccupation(s)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accès</li> <li>2. Niveau de coupes</li> <li>3. Types de coupes</li> <li>4. Localisation</li> <li>5. Répartition spatiotemporelle, etc.</li> </ol>
Demande de modification	Oui
<p>Le présent secteur est un ajout aux autres secteurs précédents et ceux-ci font donc également l'objet des présents commentaires, car directement reliés.</p> <p>Une discussion et entente sur l'ensemble des activités forestières présentées et qui en découlent, leur répartition spatio-temporelle, les années de réalisations, etc. La pourvoirie s'oppose donc à la planification tel que présentée et souhaite vous rencontrer afin d'assurer la prise en compte de ses intérêts et de ses enjeux. Les commentaires spécifiques plus complets vous seront alors présentés à la lumière des échanges. Voici également quelques commentaires en vue de votre préparation à cette rencontre .</p> <p>Would like to be contacted to discuss planning in consultation / Would like to have input in consultation;</p> <p>Know the interventions to come at least 1 year in advance in order to be able to adapt and avoid inconvenience to customers who have already booked their package in advance (no addition of sectors at the last minute);</p> <p>Agree on operation dates (harvest / transport, road construction or non-commercial work);</p> <p>Avoid new outfitting boundary crossings (PADE) with the road network;</p> <p>Agree to close roads;</p> <p>Know the contractors who will operate in the territory and contact the outfitter well in advance before the start of the work. Contractor to contact me before work starts and finished each time I well in advance;</p> <p>The cutting level is a concern, both in terms of the area of the cutting areas and the distribution over time and space. Certain types of cutting is a concern in some areas and need to be discussed prior to starting work;</p> <p>The type of cut is not suitable for such sector;</p> <p>Know the type of cut that will be made;</p>	



<p>Damage to the landscape;  Areas too close to important sites for the outfitter. The Bapati location is too close to camp;  Some of the roads don't make sense;  Need to discuss before starting, Etc.</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>SEPAQ - Réserve faunique Papineau-Labelle</b>
<b>UA</b>	<b>072-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>MOUCHEROLES</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Qualité de l'expérience en forêt (quiétude)</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
<p>Lac stratégique et présence sites de camping à proximité.  Présence sites hébergements (chalets et camping). Période la plus propice pour réaliser les travaux est l'hiver.</p>	
<b>UA</b>	<b>072-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>DAME</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Qualité de l'expérience en forêt (quiétude)</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
<p>Présence chalet Fourche: calendrier des opérations à convenir à l'avance (récolte et transport).  Afin de limiter les impacts, réaliser les travaux hors saison.</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>SEPAQ - Réserve faunique la Vérendrye</b>
<p><u>VOIR ANNEXE 4</u>  Cartes et commentaires de la SEPAQ concernant plusieurs chantiers dans les Unités d'aménagement 073-51, 073-52 et 074-51</p>	
<b>UA</b>	<b>073-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>PRESQUILE</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Infrastructures (chemins, ponts)</b>

<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
La Sépaq souhaite un accès d'été pour le secteur Presquile.	
<b>UA</b>	<b>073-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>BAIOQUE</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
La Sépaq souhaite une répartition des travaux sur deux ans afin de favoriser l'habitat faunique, notamment le couvert de brout.	
<b>UA</b>	<b>073-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>IOTA</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Qualité visuelle et paysages</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Aucun enjeu particulier si les coupes demeurent en CP tel que prévus. Autrement, enjeu paysage du Baskatong à considérer.	
<b>UA</b>	<b>073-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>ROCHER</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Les superficies consultées demeurent acceptables dans le contexte ou la CP demeure majoritaire. Autrement enjeu d'habitat faunique à considérer avec la mise en place de coupes à rétention variables. Prévoir une répartition des interventions sur quelques années.	
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>GESTEL et DRAGEON</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>

<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
La Sépaq souhaite une répartition des travaux sur deux ans afin de favoriser l'habitat faunique, notamment le couvert de brout.	
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>ABLoux</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Les superficies consultées demeurent acceptables dans le contexte ou la CP demeure dans les même proportions. Autrement enjeu d'habitat faunique à considérer avec la mise en place de coupes à rétention variables. Prévoir une répartition des interventions sur quelques années idéalement avec une planification plus globale. Préoccupation aire équivalente de coupe (AEC) de plusieurs lacs de pêche à prendre en compte (ex: Cypres, Saccule, ajoux, ...).	
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>BERRIEUX</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Il est difficile de se prononcer étant donné l'ampleur des superficies. Les principaux enjeux concernent le maintien de la qualité des habitats et la répartition spatio-temporelle. - Prévoir traitements avec rétention variables pour les plus gros blocs. - Viser une planification plus globale qui inclut quelques (éviter l'harmonisation à la pièce). - Préoccupation aire équivalente de coupe de nombreux lacs. Plan de pêche important pour la réserve faunique.	
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>GESTEL</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
Préoccupation historique de coupe importante à cet endroit. La Sépaq demande le report des interventions autour du lac Gestel.	

<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>THALE</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
La Sépaq souhaite une répartition des travaux sur deux ans afin de favoriser l'habitat faunique, notamment le couvert de brout.	
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>GALENE</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Enjeu maintien de la qualité de l'habitat faunique notamment pour la connectivité. Prévoir traitements avec rétention variables pour les plus gros blocs.	
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>DRAGEON</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
Préoccupation historique de coupe importante à cet endroit. La Sépaq demande le report des interventions dans ce secteur. Cette partie de la réserve faunique ayant été très sollicitée les dernières années. Préconiser CPRS îlots.	
<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>SEIGNEUR</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>1. Habitat faunique 2. Qualité visuelle et paysages</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>

Répartir les travaux prévus sur quelques années (ex: 3 ans) afin de favoriser l'habitat faunique.	
<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>KITCHENER</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Qualité visuelle et paysages</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Préoccupation pour la qualité visuelle et la quiétude le long de la rivière Chochocouane. Présence sites de canot-camping (rivière très importante pour le canot-camping).	
<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>FLAXMAN</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>1. Habitats fauniques 2. Qualité visuelle et paysages</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
<p>Importante superficie planifiée. Enjeu important au niveau de la répartition spatiale et dans le temps. Prévoir coupe à rétention variable dans les CR (bouquets et îlots). La Sépaq souhaite une planification globale pour l'ensemble de ces chantiers afin d'avoir une vue d'ensemble adéquate des travaux.</p> <p>La Sépaq demande d'être consulté par le MFFP au moment des SI afin de pouvoir évaluer adéquatement la planification qui se retrouvera à la PRAN comme il se fait ailleurs au Québec.</p> <p>Préoccupation majeure pour la qualité visuelle et la quiétude le long de la rivière Chochocouane. Présence nombreux sites de canot-camping (rivière très importante pour le canot-camping).</p>	
<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>SEILLON</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Qualité de l'expérience en forêt (quiétude)</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
<p>Enjeu quiétude camping Héron. Prévoir entente à l'avance pour le calendrier d'opération.</p> <p>Répartir les travaux prévus sur quelques années (ex: 3 ans) afin de favoriser l'habitat faunique.</p>	

<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>VOCERO</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Répartir les travaux prévus sur quelques années (ex: 2 ans) afin de favoriser l'habitat faunique.	
<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>LIMACE</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>Éviter la récolte près du lac Saint-Amour (lac stratégique) composé majoritairement en bandes riveraines.</p> <p>Superficie importante d'un seul tenant mais la Sépaq est à l'aise avec la planification proposée en fonction de la répartition CP-CR présentement prévue</p> <p>Favoriser une CPRS îlots.</p>	
<b>UA</b>	<b>074-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>LANGFORD</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Enjeu maintien de la qualité faunique. Maintien forêts matures.	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Territoire de Pêche et de Chasse Poirier</b>
<b>UA</b>	<b>073-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>VINET2</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Période de réalisation des travaux (calendrier)</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Aucun chemin traversant les limites de pourvoirie.	

<p>Séparateurs de coupes sur les limites TFS.</p> <p>Sortie/transport via la route 14 Ouest.</p> <p>Chemin principal en classe 4.</p> <p>Fourches classe 5.</p> <p>Respect du calendrier.</p>	
<b>UA</b>	<b>073-51</b>
<b>Chantier</b>	<b>SKULL/DAGGER/GRIFFIN</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Période de réalisation des travaux (calendrier)</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>Enlever tour le secteur sur la limite de la pourvoirie cote ouest du lac Gale, ou trouver moyen de transport et acces via chantier Android.</p> <p>Riviere Corneille. enlever les parties au sud qui touchent aux zones humides, nids de pygargue etc , cote ouest du lac Gale.</p>	
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>IPOME/POIRIER2</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Période de réalisation des travaux (calendrier)</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
<p>Respect des periodes de chasse a l'original / les memes arguments se repete a tous les consultations; periode de chasse, entrees et traverses des chemins, respect des limites TFS. La superficie des coupes relatives aux operations de derniere decenie est aussi problematique.</p> <p>Respect de la période de construction des chemins Juillet-debut Sept.</p> <p>Chemins carrossables apres coupe(cl4-5).</p>	
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>ANDROID</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Période de réalisation des travaux (calendrier)</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
<p>Transport et acces via interieur de la pourvoirie et reseau routier existant reliant route 14 ouest.</p> <p>Aucun chemin traversant la limite TFS.</p>	

Séparateur de coupe de 100M a la limite de la pourvoirie. Respecter le calendrier d'operations.	
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>LEOLO</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Période de réalisation des travaux (calendrier)</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
Reduire la taille des etendus de coupe totale. Transport et acces via route 14.	
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>QUIPROCO</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Période de réalisation des travaux (calendrier)</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
Enlever la partie est du bloc de coupe se trouvant a l'interieur de la limite de la pourvoirie TFS. Arreter le chemin d'accès a un minimum de 300 metres de la limite TFS.	
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>DEEPSTATE/GLOCK</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Période de réalisation des travaux (calendrier)</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
Enlever le secteur a l'ouest de la limite TFS ou le muter avec autre secteur.	
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Type de travaux forestiers</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Les travaux sans recolte ( pre-com ou reboisement, elaguage, debroussaillage, etc) ne sont que rarement parler lors des consultations, alors que dans la planification des activitees de chasse a l'ours du printemps, elles sont de beaucoup d'imprtance pour les pourvoyeurs et autres	



utilisteurs de la foret, il serait d'une importance majeur de connaitres les emplacements et periodes ou ces travaux serait faits dans le plan annuel.	
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>SKULL</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
<p>Zones sensible des sols : le pourtour du lac Leontine et l'autre lac au sud est particulierement vulnérable a cause de l'erosion des berges pour le premier et les sols fragile de deuxieme.</p> <p>Aspect et encadrement visuel sur lac Vedette .</p> <p>Especies vulnérables ( nids de Pygargues, autres oiseaux de proie, tortues et divers salamandres a taches et autres).</p> <p>Surélévation du Lac Gale par la construction du barrage refoule maintenant les eaux dans le sous-sol a plusieurs places dans ce chantier et dans les traverses des chemins projetees.</p> <p>Le chantier causera des problemes majeurs de surveillance en multipliant les acces en provenance de l'exterieur de la pourvoirie.</p>	
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Période de chasse, limite de pourvoirie, chemins</b>
<p>Les préoccupations se répétaient pour tous les chantiers sur le territoire de sa pourvoirie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de coupe pendant la période de chasse;</li> <li>- Garder des séparateurs de coupe à la limite du territoire de la pourvoirie;</li> <li>- Aucun nouveau chemin qui communique avec sa pourvoirie;</li> <li>- Éviter les chemins d'hiver.</li> </ul> <p>M. Poirier a fait des commentaires dans le cadre de la consultation.</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.</b>
<b>UA</b>	<b>072-51</b>
Je désire recevoir toutes informations relatives aux consultations. Svp nous inscrire sur votre liste.	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Individu</b>

<b>UA</b>	<b>071-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>NEEDHAM</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Habitats fauniques</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
Le site ajouté sur la carte est un site de ponte de tortue. Il y a quelques sites de ponte sur ce chemin à partir du chemin du lac Jim. Veuillez communiquer avec moi pour en connaître plus.	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>2<sup>e</sup> Individu</b>
<b>UA</b>	<b>071-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>MARELIE</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Type de travaux forestier</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>Bonjour, premièrement je voudrais savoir si ce plan de gestion est final, si oui la date du début des travaux.</p> <p>J'ai eu l'occasion dernièrement de visiter des coupes de régénérations dans le secteur de Parent et je vous dirais que cette sorte de coupe pour moi égale une coupe à blancs, dans de telle sorte de coupes je me demande ou la faune va pouvoir existé.</p> <p>Est-ce que se serait possible ou pensable de faire plus de coupe sélectives et moins de coupe régénératrices pour pouvoir conservé un équilibre naturel pour la faune future et la flore future, j'ai de la misère à comprendre qu'au Québec en 2020 on permette encore de faire de telles coupes de bois.</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Individu</b>
<b>UA</b>	<b>072-51</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Infrastructures (chemins, ponts)</b></li> <li><b>2. Transport (bruit, sécurité, etc.)</b></li> <li><b>3. Localisation des travaux</b></li> </ol>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>Nous avons les mêmes commentaires qu'à la consultation précédente. Nous avons un chalet au bout du chemin près du lac Norge et voulons rencontrer les industriels forestiers avant la tenue des travaux dans un rayon de 3 km de notre chalet.</p> <p>Nous aimerions rencontrer les industriels forestiers avant la tenue des travaux pour s'assurer d'avoir accès à notre chalet en tout temps.</p>	

<p>Une coupe d'arbres à cet endroit provoquera des chablis. Les vents dominants sont du nord-ouest et la baie devient un corridor lors de tempête (de plus en plus violentes). Une protection supplémentaire (bande plus large-30 m) est nécessaire pour protéger les arbres qui resteront sur la montagne.</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>5<sup>e</sup> Individu</b>
<b>UA</b>	<b>071-51</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Infrastructures (chemins, ponts)</b></li> <li><b>2. Chemins</b></li> <li><b>3. Harmonisation avec propriétaires de chalet(s)/terrain(s)</b></li> </ol>
<b>Demande de modification</b>	<b>Non</b>
<p>L'harmonisation avec les propriétaires ne se fait pas, à qui la responsabilité de faire la liaison? 2) pourquoi les chemins et sentiers trappeurs sont bloqués?</p> <p>Quand un chemin a double occupation motoneige et camion attention au sablage.</p> <p>J'apprends qu'il y aura des travaux dans le coin de mon chalet car le chemin que j'utilise pour m'y rendre est déblayer par un « grader ». Alors je fais des appels au MMRF pour apprendre que la compagnie FOREX feront une coupe « sylviculture » tout près de notre chalet et donc c'est eux qui ouvre le chemin et que possiblement vont le sablé. Je suis très concerné par ceci car ça compromet ma saison hivernale de motoneige et de trappiste. De plus il emprunte une partie du chemin qui est utilisé par le club de motoneige et banalisé par le club. L'an passé il y a eu la coupe Beaugard et n'ai pas plus été avisé des travaux avant qu'ils commencent. Je me questionne à savoir à qui la responsabilité de de l'harmonisation car semble pas y en avoir. De plus les cartes sont difficile à comprendre pour le grand publique. Encore une fois les accès au sentiers/chemin que j'emprunte pour mon chalet son bloqué. Un villégiateur/trappeur/chasseur qui se sent.</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>6<sup>e</sup> Individu</b>
<b>UA</b>	<b>071-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>MARELIE</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Localisation des travaux</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>Bonjour, je ne peux imaginer dans un contexte de réchauffement climatique mondial,qu'une surface aussi grande soit autoriser et si près des cours d'eau. J'ai vue sur le terrain ce qui a été fait sur la coupe du Booth et il y a certains secteurs qui pour moi c'est une coupe a blanc. Il y a une mini.e bande de bois pour protéger les ruisseaux. Ce n'est visiblement incorrecte par</p>	

rapport a la pente et la hauteur des montagnes. Avec les pluies torrentielles depuis quelques années, tout va se ramasser dans les ruisseaux. Sans compter les répercutions sur les animaux, les volatiles et les insectes qui sont tous en interactions pour la bio-diversité des especes. Cela fait exactement 38 ans que je vais dans ce secteur

Précis au sud-ouest du lac Booth au lac sans nom et ayant un chalet sous bail et en respectant l'environnement en tous points. Quand je vois le plan prévu pour la coupe de conifères, je suis stupéfait de constater l'incompétence de certaines personnes. Je préfère penser que ce sont les normes établies pour la coupe de bois qui devraient être rapidement changer. Pour la faune je pense surtout a la période hivernal. Pour m'y être rendu a plusieurs reprises en hiver avec une épaisseur de 5 à 6 pied de neige et surtout à cette période entre janvier et fin mars qui est la plus difficile pour les animaux, vous savez très bien que c'est sous les conifères qu'il y a moins de neige et où ils peuvent s'en sortir. Je tiens a vous faire remarquer que ce secteur précis est un endroit où les orignaux ravages à tous les ans et tout autour de ce Lac sans nom. L'an dernier ce secteur faisant partie de la zone 12 , j'ai rencontré des gens du mistère de la faune et cette zone est l'une des moins peuplée en orignaux. Il y a peut-être un petit manque de coopération entre les deux ministères même s'ils sont sur la même abréviation. Pour avoir travailler plus de 20 ans dans ministère au provincial, sans dépasser les normes, souvent le jugement est plus productif que les règles établies et désuétudes. Je pense sérieusement que la coupe de régénération projetée près du lac, ruisseaux et milieux humides devrait être plus large pour garder lac et ruisseaux en bonne santé et pour l'habitat faunique de tous les espèces qui trouve. J'espère que le ministère n'est pas sans savoir que ce lac est alimenté par des sources naturelles qui alimente en premier le Lac Booth. De plus connaissant le terrain et de bouleverser un écosystème de façon pour la quantité de bois à moins qu'ils prennent jusqu'à 4 pouces que j'ai sur des camions. Je pense que je suis en droit de faire preuve d'un peu plus de retenue sachant que la majorité des intervenants dans ce dossier sont payés et subventionner par le Gouvernement et ce commentaire est sans préjudice. Pour l'instant en conclusion,moins de superficie de coupe pour que la régénération s'effectue plus rapidement pour les générations futures. J'espère que les gens dans ce dossier que le changement climatique c'est devenu urgent. Merci si vous m'avez lu. ut.

<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>7<sup>e</sup> Individu</b>
<b>UA</b>	<b>073-52</b>
<b>Chantier</b>	<b>ORAGE</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>1. Habitats fauniques 2. Période des travaux</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
Monsieur est contre les coupes de régénération. Il y a eu 2-3 chantiers dans son terrain de chasse et autour. Je l'ai invité à émettre un commentaire sur le site Internet de la consultation.	

<p>La destruction des habitats du gibiers, à plus les travaux dans la période de la chasse.... a \$2000.00 par année et impossible de chasser.. pas de place pour chasser en paix,,, Ils sortent du parc a cause de la Sépaq pour venir dans le libre dans le temps de la chasse.. es ce croyable ????</p> <p>Plus le droit a la femelle dans la réserve et depuis 10 ans défendu dans la zone 12 qui longe cette réserve ,, c'est rendu que c'est nous qui sommes la réserve pour alimenter le parc...</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>8<sup>e</sup> Individu</b>
<b>UA</b>	<b>071-51</b>
<p>Demande si récolte à venir autour du Lac Gull dans la 7251</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>9<sup>e</sup> Individu</b>
<b>UA</b>	<b>071-52</b>
<p>Demande s'il y aura des coupes près de son chalet.</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>10<sup>e</sup> Individu</b>
<b>UA</b>	<b>073-51</b>
<p>Préoccupation par rapport à son érablière. Il était supposé faire un commentaire dans le site de la consultation. Il n'y avait pas de SIP directement collé sur son érablière.</p>	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>11<sup>e</sup> Individu</b>
<b>UA</b>	<b>072-51</b>
<b>Préoccupation(s)</b>	<b>Localisation des travaux</b>
<b>Demande de modification</b>	<b>Oui</b>
<p>Puisque les étés sont de plus en plus chauds et que les pluies sont quasi absentes, la vie des truites mouchetées est en péril dans la rivière du Sourd. Il semble que les travaux envisagés sont très près du cours d'eau et des ruisseaux qui le nourrissent. C'est une petite rivière qui a toujours été de superbe qualité mais elle se réchauffe. Nous devons protéger la végétation qui l'entoure et celle des cours d'eaux qui l'alimentent afin d'assurer la fraîcheur nécessaire à la vie qui l'habite . Merci de prendre en considération ces faits.</p>	

## 7. Commentaires concernant le processus de consultation publique et le site Web

<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Association Coulton, Bertrand and Wright Lakes</b>
Satisfait.	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Association des propriétaires de chalets du lac Quinn</b>
Très bien organiser.	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Les Clubs de Motoneige de l'Outaouais</b>
Nous sommes très content de pouvoir, faire savoir nos préoccupation, au MFFP, histoire que le partage de nos forêt se fassent, équitablement. Nous du monde de la motoneige, nous sommes un partenaire de choix pour la région vu notre apport économique, en peu de temps.	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Pavillon Wapus</b>
En premier lieu, nous désirons faire valoir notre inconfort face à cette consultation. On nous consulte à tous les années et l'on fait des commentaires sur des chantiers en fonction de la réalité qui nous est présenté. On se rencontre que l'on ajoute des chantiers à chaque année à côté de ceux que l'on a commentés ou harmonisés. Nous croyons ne pas avoir un portrait complet de la vision du MFFP sur l'avenir des coupes sur notre territoire. C'est pourquoi nous sommes en désaccord. De plus, nous ne croyons devoir faire les frais du conflit qui afflige le MFFP, l'industrie forestière et la communauté du lac Barrière. Ce conflit provoque une concentration de coupe qui provoquera de nombreux préjudices à notre entreprise. Territoire en passant que l'on paie le ministère pour des droits d'exploitations de pourvoirie.... Il serait donc primordial de convenir un an d'avance l'intervention forestière présenter.	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>Pourvoirie territoire de l'original</b>
Site intéressant, formulaire doit permettre d'enregistrer nos commentaires... processus déficient (à la pièce et modification constante enlève la crédibilité de la démarche).	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>2<sup>e</sup> Individu</b>
Correct.	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Individu</b>
Bien mais la durée de consultation n'est pas assez longue.	
<b>Nom de l'émetteur du commentaire</b>	<b>11<sup>e</sup> Individu</b>

Ce formulaire n'est pas dessiné pour pouvoir écrire et se lire facilement. Les cartes interactives sont impossibles à focuser de près car les graphiques s'effacent lorsqu'on zoom.

**Nom de l'émetteur du commentaire**

**5<sup>e</sup> Individu**

Les cartes sont difficiles à comprendre manquent de l'info chemins, chalet des villégiateurs ne paraissent nulle part.

## Annexe 1 Avis public de la consultation publique sur les activités forestières en Outaouais



Annexe 2 CONSULTATION PUBLIQUE 2020 SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES EN OUTAOUAIS –  
CHANTIER À L’EST DU LAC LADY – UA 72-51 – PAFIO 2018-2023

Commentaires et préoccupations de l’Association des propriétaires des lacs Faucon  
et de la Dame

Annexe 3 Analyse préliminaire du contenu du plan opérationnel incluant la consultation en cours sur certaines pourvoies de l'Outaouais

Commentaires de la Fédération des pourvoies du Québec

Annexe 4 Cartes et commentaires de la SEPAQ concernant plusieurs chantiers dans les Unités  
d'aménagement 073-51, 073-52 et 074-51